

Compte rendu

**RENCONTRE RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Date	03 décembre 2020	Heure	11h30
Endroit	Rencontre virtuelle		
Rédigé par	Audrey Lanier	Signature	
<ol style="list-style-type: none">1. Mot de bienvenue2. Adoption de l'ordre du jour3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 29 octobre 20204. Présentation et période de questions : Suivi du nouveau PMGMR <i>Marie-Christine Alarie - Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles</i>5. Présentation et période de questions : Sujet sur les campagnes d'échantillonnages reportée à 2021. <i>Suzanne Verreault - Conseillère municipale – district de Limoilou</i> <i>Pierre Jean - Directeur incinérateur</i>6. Présentation et période de questions : Réponse aux questions de Monsieur Paré sur les matières particulières <i>Nadine Allain-Boulé – Direction de la Santé Publique</i> <i>Roxanne St-Laurent - Conseillère en environnement, Ville de Québec</i>7. Dépôt de l'analyse Consulaire8. Calendrier 20219. Questions diverses et variés			
Étaient présents			
Membres votants			
Suzanne Verreault	Élue, district de Limoilou		
Micheline Boutin	Conseil de quartier des Chutes-Montmorency		
Marcel Paré	Conseil de quartier de Maizerets		
Adeline Lémeré-Lahaye	Conseil de quartier de Lairet		
Geneviève Hamelin	Élue, district de Maizerets-Lairet		
Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement, milieu environnemental		
Olivier Colombe	Craque-Bitume		
Pascal Marier-Dionne	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou		
Nicolas Roulx	AmiEs de la Terre de Québec, milieu environnemental		
Membres sans droit de vote			
Pierre Jean	Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec		
Roxanne St-Laurent	Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec		
Cécile Cognet	Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec (remplacante de Mme St-Laurent)		
Marie-Christine Alarie	Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles		
Nadine Allain-Boulé	Direction régionale de santé publique		
Mathieu Fournier Ville	Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, de Québec		
Carl Desharnais	Directeur du projet du Centre de biométhanisation de l'agglo. Québec		

Invités Audrey Lanier	Coordonnatrice du CVGMR
Étaient absents Steeve Verret Daniel Munger Gilles Dufour	Élu, district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile Directeur, valorisation énergétique Directeur général adjoint, Eau et valorisation énergétique, Ville Québec

Objet	Date
COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	03 décembre 2020
<i>Début de la réunion : 11h</i>	Suivis
<p>1. Mot de bienvenue Madame Verreault souhaite la bienvenue aux membres. Présentation de Monsieur Pascal Marier-Dionne, présentation des autres membres du comité.</p>	
<p>2. Adoption de l'ordre du jour Présentation de l'ordre du jour. <i>Adoption de l'ordre du jour</i> ➤ <i>Proposé par Geneviève Hamelin, appuyé par Micheline Boutin</i></p>	
<p>3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 29 octobre 2020 L'adoption du compte-rendu a été reportée à la prochaine rencontre.</p>	Renvoyer aux membres le compte rendu du 29 octobre
<p>4. Présentation et période de questions : Suivi du nouveau PMGMR <i>Marie-Christine Alarie - Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles</i></p> <p>Madame Alarie commence par un historique sur les déchets et sa réglementation.</p> <p>La gestion des matières résiduelles (GMR) et les PGMR, la CMQ en est présentement à la 2^{ème} génération, mais la révision de la 3^{ème} génération est présentement en cours. PMGMR = Plan Métropolitain de la gestion des matières résiduelles prend l'ensemble des territoires CMQ Rive-Nord. Le PMGMR sert à fixer des actions à mettre en place au sein des MRC.</p> <p>Le PMGMR en vigueur 2016-2021 (adopté le 26 janvier 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 enjeux • 6 orientations • 36 mesures • 5 cibles et objectifs <p>D'ici 2023, l'objectif est de réduire à 525kg ou moins la quantité des matières éliminées par habitant. Recycler 75% du papier, carton, verre, plastique et métal. Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.</p> <p>Q : <i>Monsieur Paré pose une question concernant les termes de recyclage.</i> R : <i>Madame Alarie répond que le terme de récupéré est une décision gouvernementale. Quand le terme « récupéré » c'est le fait de venir chercher des matières récupérables chez les usagers.</i> R : <i>Madame Verreault rappelle que 97% des matières recyclables envoyées au centre de tri sont recyclées.</i></p> <p>Q : <i>Monsieur Marier-Dionne pose une question sur les quantités de matières éliminées. Le terme « éliminé » est-ce que c'est la quantité que chaque ménage met au bord du chemin ?</i> R : <i>Madame Alarie répond que c'est tout ce qui est éliminé ça prend en compte le résidentiel, les ICI</i></p>	Envoyer la présentation aux membres

et le bâtiment.

R : Monsieur Mathieu Fournier répond que ce sont toutes les matières résiduelles qui sont envoyées à l'élimination (incinérateur ou enfouissement), tous secteurs de génération confondus, ramenées par habitant.

Le **processus de révision du PMGMR**, date d'entrée en vigueur du PMGMR le 26 janvier 2017, date de l'adoption PMGMR le 26 janvier 2022 et le plan entrera en vigueur le 26 janvier 2024.

Les **étapes clés du processus** de révisions du PMGMR :

- Démarrage de la révision du PMGMR (mars 2020) (*en cours*)
- Réalisation du portrait et de l'inventaire en GMR (hiver 2021) (*en cours*)
- Consultation de la population (hiver et printemps 2021)
- Élaboration de l'énoncé de vision en GMR (hiver 2021)
- Identification des orientations et des objectifs (printemps 2021)
- Identification des mesures à mettre en place (printemps et été 2021)
- Dépôt du projet du PMGMR (26 janvier 2022)
- Consultations publiques sur le projet de PMGMR (printemps et été 2022)
- Adoption du règlement édictant le PMGMR (janvier 2024)
- Diffusions du PMGMR et entrée en vigueur (janvier 2024)

Q : Monsieur Paré se demande si lors de la consultation les émissions de l'incinérateur seront prises en compte ? Est-ce que les citoyens notamment dans les quartiers Maizeret et Vieux-Limoilou seront consultés ?

R : Madame Alarie évoque que la CMQ va travailler avec ce qu'ils ont présentement pour s'améliorer. Les enjeux déjà présents vont être pris en considération. S'il y a des enjeux, en rapport avec la GMR, va être prise en compte.

R : Madame Verreault ajoute que le but du comité est de surveiller notamment les émissions de l'incinérateur.

Le démarrage de la révision du PMGMR

- Étape 1 : un inventaire des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques, résidus de construction, les RDD, matières – modalités de récupération particulières)
- Étape 2 : planification stratégique (bilan du PMGMR en vigueur, situation actuelle en GMR, enjeux, orientations)
- Étape 3 : Mise à jour des données et rédaction
- Étape 4 : Rédaction de l'inventaire des MR
- Étape 5 : Mise sur pieds de groupes de travail et de comités de concertation
- Étape 6 : Énoncé des orientations et des objectifs.
-

Q : Madame Verreault demande à quand remonte le dernier inventaire des matières résiduelles.

R : Madame Alarie répond qu'il date de 2013.

R : Monsieur Desharnais profite pour mentionner que les questions de Monsieur Paré, concernant les mises à jour du gisement, la CMQ pourra donner cet élément de réponse.

Q : Monsieur Paré rajoute des éléments concernant les réponses qu'il a obtenues, notamment concernant le vocabulaire. « On ne parle plus de déchets, mais de matières résiduelles ». Aussi, il se demande s'il y a eu un retard au niveau de la caractérisation, ou est-ce qu'il y a un temps à respecter ?

R : Madame Verreault ajoute que la durée de vie d'un PMGMR est de 7 ans, d'où la caractérisation qui est faite tous les 7 ans.

R : Monsieur Fournier explique qu'un inventaire complet des matières résiduelles est une opération très énergivore et coûteuse, , particulièrement en ce qui a trait aux matières générées par les

<p>secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation, démolition) R : Monsieur Desharnais ajoute que grâce au projet de la récupération des déchets organiques des caractérisations vont être faites.</p> <p>Q : Monsieur Paré demande est-ce que la Ville qui est considérée comme conseiller canadien des ministres de l'environnement (CCME) est tenue à faire des caractérisations selon des fréquences ? Il rappelle que l'objectif est de connaître l'exploitation et le volume des matières qui sont brûlées.</p> <p>R : Monsieur Desharnais rappelle que le ministère canadien les surveille pour assurer la conformité. Mais Monsieur Desharnais va pousser pour répondre à la question.</p>	<p>Revenir sur la question de Monsieur Paré</p>
<p>5. Présentation et période de questions : Sujet sur les campagnes d'échantillonnages reportée à 2021 <i>Suzanne Verreault - Conseillère municipale – district de Limoilou</i> <i>Pierre Jean - Directeur incinérateur</i></p> <p>La campagne d'échantillonnage d'automne était prévue du 14 au 18 septembre, et du 21 au 24 septembre.</p> <p>Celle du 14 au 18 septembre s'est faite sans problème. En revanche, celle du 21 au 24 septembre il y a eu une fuite d'eau (qui sert à refroidir pour générer la vapeur) sur le four 1 et une autre sur le four 3. Cela prend quelques jours de réparation. La nouvelle campagne d'échantillonnage d'automne n'a pas été organisée pour le moment.</p> <p>Carl Desharnais explique que la situation est particulière, car il y a eu l'installation des brûleurs sur chaque four à son brûleur dorénavant. La certification CSA est en cours avec des tests, pour que tous les brûleurs puissent être fonctionnels.</p> <p>Q : Monsieur Paré demande si les fuites d'eau ont des répercussions sur l'environnement ? Puis est-ce que les campagnes d'échantillonnage pourraient être faites en hiver, pour voir la différence entre les autres campagnes ?</p> <p>R : Monsieur Jean répond que la fuite est de la vapeur, donc aucune conséquence environnementale. Ensuite il y a déjà eu des campagnes en hiver, mais la pire des saisons est celle des pluies (septembre et octobre) quand les campagnes sont faites.</p>	
<p>6. Présentation et période de questions : Réponse aux questions de Monsieur Paré sur les matières particulières <i>Nadine Allain-Boulé – Direction de la Santé Publique</i> <i>Roxanne St-Laurent - Conseillère en environnement, Ville de Québec</i></p> <p>La question de Monsieur Paré datant du 28 mai 2020, était la suivante : « Il y a eu l'intervention du ministère de l'Environnement canadien, concernant les particules 2.5, le port avait analysé 10,4 pour ces particules 2.5. Le gouvernement fédéral voulait baisser ce taux dû à un effet direct sur la santé. Est-ce que vous prenez en compte dans vos études ces émissions de particules ? »</p> <p>Madame St- Laurent et Madame Allain-Boulé l'élément de réponse suivante :</p> <p>« Le Québec n'est pas signataire de l'entente de mise en œuvre des normes canadiennes de la qualité de l'air ambiant (NCQAA) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). L'application de la norme du CCME 8.8 µg/m3, à partir de 2020, ne s'appliquera donc pas au Québec. C'est le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) qui s'applique au Québec. Ce règlement fixe une norme sur 24 h sur les PM2.5 d'un maximum de 30 µg/m3. De plus, le Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement de la Cité-Limoilou (CICEL) a déclaré l'intention commune de réduire les</p>	

inégalités d'exposition, entre les quartiers et chez les populations vulnérables, en matière de qualité de l'air extérieur dans son plan d'action 2018-2021.

Dans ce plan d'action, le CICEL a proposé une valeur cible de 8,6 µg/m³ pour les PM_{2.5} d'ici 2021.

Les membres du CICEL incluent les partenaires suivants :

- Administration portuaire de Québec (APQ)
- Fer et métaux américains (AIM)
- Conseil régional de l'environnement (CRE)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (Santé publique, ressources humaines et communications)
- Glencore
- Papiers White Birch
- QSL- Arrimage Québec
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- Ministère des Transports (MTQ)
- Ville de Québec

Vous remarquerez donc que les seuils atteints en 2018 étaient déjà sous la norme du CCME et de la cible du CICEL. Les PM_{2.5} proviennent principalement des activités de combustion : le transport, le chauffage au bois et les industries. Vous pouvez voir les impacts de la réduction du transport sur la qualité de l'air pendant le confinement avec les résultats préliminaires publiés par le MELCC. (<https://www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/covid-19-environnement/impact-qualite-air-quebec-covid-19/>). Les impacts du télétravail et de la réduction de la pollution par le chauffage au bois sur l'amélioration de la qualité de l'air sont importants.

Dans ses avis de santé, la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale tiendra compte de la recommandation de limiter les PM_{2.5} à un maximum annuel d'une moyenne triennale de 10 µg/m³ qui est préconisée par l'Organisation mondiale de Santé (OMS).

Vous pouvez trouver les dernières données des PM_{2,5} sur le site du MELCC. Entre 2016 et 2018, la station Québec-Vieux Limoilou compilait une moyenne annuelle de 9.19, 8.44 et 8.49 µg/m³ par le réseau de surveillance de la qualité de l'air au Québec, géré par le MELCC. »

Q : *Madame Verreault se demande si les pollutions dues au transport sont plus élevées que celles dues au chauffage au bois ?*

R : *Madame Allain-Boulé pourra vérifier de son côté.*

Q : *Monsieur Paré rappelle l'histoire du conseil de quartier Maizeret sur les préoccupations des PM_{2,5}. Et que le quartier ne veut plus voir de nouvelles sources d'émissions dans le quartier. Monsieur Paré rappelle que le conseil de quartier de Maizeret veut des mises en place de moyens depuis plusieurs années.*

R : *Monsieur Desharnais évoque des flottes de véhicules électriques pour la collecte des matières résiduelles.*

R : *Madame Verreault rappelle que la Ville a une vision par rapport au transport et à l'électrification des transports... Des choses se mettent en place, et la Ville se base sur les préoccupations citoyennes.*

7. Dépôt de l'analyse Consulair

Suite à la présentation des comparaisons entre les mesures ponctuelles (Consulair) et en continu (opération) au CVGMR de septembre 2019 des questionnements ont été soulevés. Ainsi, la présence de Consulair (firme spécialisée en échantillonnage d'air) a été demandé au comité de vigilance d'octobre 2019 afin de répondre aux questionnements des membres. Suite à cette rencontre, le comité de vigilance a demandé un avis officiel à Consulair afin que les types de

<p>mesures réalisés à l'incinérateur soient compris de tous.</p> <p>L'avis technique de Consulair – différence entre les techniques de mesures continues et ponctuelles utilisées à l'incinérateur de la Ville de Québec est la réponse demandée par le CVGMR.</p> <p>Q : <i>Monsieur Turgeon voudrait reporter la question et en débattre concernant le choix des techniques d'échantillonnage. Et demander au ministère d'avoir des normes plus exigeantes.</i></p> <p>R : <i>Madame Verreault demande si les membres sont d'accord avec la proposition de Monsieur Turgeon.</i></p> <p>Q : <i>Monsieur Paré confirme la demande de Monsieur Turgeon.</i></p>	<p>Préparer pour la prochaine rencontre la proposition de Monsieur Turgeon</p>
<p>8. Calendrier 2021</p> <p>Proposition du calendrier 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 janvier 2021 - 25 février 2021 - 25 mars 2021 - 29 avril 2021 - 27 mai 2021 - 24 juin 2021 (une semaine avant) - 	<p>Faire un calendrier et envoyer aux membres les 3 premiers mois</p>
<p>9. Questions diverses et variés</p> <p>Monsieur Paré se demande s'il serait possible de trouver une ressource indépendante, pour trancher le débat entre Monsieur Sebez et Consulair. Madame Allain-Boulé pourra intervenir en tant que représentante de la DSP. M. Carl Desharnais mentionne que l'entreprise Consulair est un consultant expert indépendant. Ajouter une troisième ressource dans le dossier semble non requis et le MELCC serait la meilleure entité pour trancher la question.</p> <p>Q : <i>Monsieur Marier-Dionne, voudrait avoir plus de précision sur la situation (Cf CR Septembre / Octobre 2019).</i></p>	<p>En reparler à la prochaine rencontre.</p> <p>Envoyer un ancien PV</p>